

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Réunion Ordinaire du 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le Seize du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Maisontiers, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 10 septembre 2024

**19 présents + 5 pouvoirs (24 votes sur 28) :**  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : /
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**5 pouvoirs :**

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédérique DAMBRINE adonné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés** : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Maryse BARIGAULT, Fabrice DURAND, Huguette ROUSSEAU, Françoise RICHARD et Mathias DIXNEUF

**Jean-Louis RIDOUARD a été élu secrétaire de séance**

=====

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
Bases minimum CFE  
(Cotisation Foncières des Entreprises)**

Monsieur le Président expose l'historique du calcul de la CFE, et propose de mettre à jour les bases minimums de la CFE pour 2025 afin qu'elles soient en cohérence avec les autres territoires du Département.

- Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De retenir l'établissement de la cotisation minimum et de fixer pour 2025 le montant de la base par tranche comme suit :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
579	1130	1300	1400	1500	1650

- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 17 septembre 2024  
Et ont signé Le Président et Le Secrétaire

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis RIDOUARD,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20240919-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 19-09-2024  
Publication le 19-09-2024  
M. Le Président certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire  
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Po  
nois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48